



AVENANT N° 3

à la Convention Publique d'Aménagement Ilot Saint Jean - Saint Bernard

Entre :

La Ville d'Avignon, représentée par Cécile HELLE dûment habilitée par décision du Conseil Municipal du 26 juin 2025;

D'une part,

Et :

CITADIS, Société Anonyme d'Économie Mixte, au capital de 10.000.000 d'Euros, dont le siège social est situé à Avignon, Hôtel du Département et inscrite au R.C.S. d'Avignon, sous le N° B 602.620.304, représentée par Monsieur Xavier SIMON, son Directeur Général en exercice en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 19 mai 2025 ;

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Par délibération du 8 octobre 2011, la Ville d'Avignon a confié à CITADIS une convention publique d'aménagement pour la poursuite de l'opération de restructuration urbaine de l'îlot Saint Jean-Saint Bernard et pour une durée de 10 ans.

La mise en œuvre de cette opération a conduit à la réalisation de l'îlot Saint Jean et à la signature d'un avenant n° 1 approuvé par délibération du 22 juillet 2015.

L'avenant n° 2 du mars 2022 avait prolongé l'opération jusqu'au 31 décembre 2026 dans le cadre de la recomposition du projet urbain du secteur.

Celui-ci a conduit l'aménageur à céder la parcelle accueillant la MDPH au Département de Vaucluse et à la signature d'une promesse de vente avec le promoteur URBAT pour la réalisation de 45 logements.

Compte tenu des délais de dépôt du permis de construire du promoteur et des conséquences qui en découlent, les délais de la promesse de vente ont dû être prolongés et la concession doit en conséquence être prorogée pour permettre la bonne réalisation de l'opération.

Ceci exposé, les parties ont convenu de signer le présent avenant.

ARTICLE UN

La durée de l'opération est prorogée jusqu'au 31 décembre 2029.

ARTICLE DEUX

L'ensemble des dispositions de la convention et de ses avenants, non modifiées par le présent avenant, restent en vigueur et demeurent applicables.

Fait à AVIGNON

Le

Pour la Ville d'Avignon
Le Maire

Pour CITADIS
Le Directeur Général

Cécile HELLE

Xavier SIMON